13-Novembre : Le djihadiste belge Oussama Atar, “cerveau” des attentats, avait été condamné à la perpétuité en 2005. Il a simulé une grave maladie et, sur pression du gouvernement belge et d’ONG, il a été libéré (MàJ : Vidéo)

05/12/2021 à 5h00



05/12/2021

Plusieurs députés belges (CDH, Ecolo, PS) ont participaient, en 2010, à la campagne pour obtenir la libération du jihadiste Oussama Atar, détenu en Irak. Libéré en 2012, il sera l’un des principaux organisateurs des attentats du 13 novembre 2015.



Extrait d'une vidéo de la manif d 9 octobre 2010 devant le Palais de Justice de Bruxelles pour libérer Oussama Atar[*pic.twitter.com/jG1aEiZmNK*](pic.twitter.com/jG1aEiZmNK)

— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) [*December 5, 2021*]

Le 9 avril 2008, le gouvernement belge décide de demander sa libération. Quinze jours plus tard, Atar tente de s'évader avec des codétenus membres d'Al-Qaïda. Le gouvernement belge, informé de son radicalisme, continue à faire pression sur l'Irak pour sa libération. Le ministère belge des Affaires étrangères transmet à la famille du détenu des informations alarmistes sur son état de santé, elles seront remises en question par la Croix Rouge [5].

À la suite de cela une campagne intitulée « Sauvons Oussama » le présentant comme privé de soins dans les prisons irakiennes et demandant son rapatriement sanitaire[6] est organisée avec le soutien d'Amnesty International[7] et de plusieurs parlementaires belges des partis Ecolo, CDH et PS (notamment Zoé Genot, Jamal Ikazban et Ahmed El Khannouss[8]). L'ambassadeur des États-

En juin 2018, la presse confirme que l'enquête fait bien d'Atar le principal coordinateur des attentats de 2015 en Île-de-France et de mars 2016 à Bruxelles. Il est identifié par l'Algérien Adel Haddadi, suspecté d'avoir dû former un quatrième commando lors des attentats de Paris. Son nom est également retrouvé sur l'ordinateur abandonné par le commando de Bruxelles[12].

Oussama Atar

djihadiste belgo-marocain

Oussama Atar	
Surnom	Abou Ahmed al-Iraki
Naissance	4 mai 1984 Laeken (Belgique)
Décès	17 novembre 2017 (à 33 ans) (Syrie)
Origine	Belge et Marocain
Allégeance	Al-Qaïda en Irak (2003-2005) État islamique (2013-2017)
Arme	Amniyat
Commandement	Amn al-Kharji
Conflits	Guerre d'Irak Guerre civile syrienne
Faits d'armes	Bataille d'Alep

modifier

[Wikipedia]

04/12/2021

Au procès des attentats du 13-Novembre, la cour d'assises spéciale de Paris continue d'entendre des enquêteurs belges. La Belgique d'où venaient la plupart des terroristes. Ce jeudi 2 décembre, un policier est venu dresser le portrait d'Oussama Atar, seul accusé à être jugé pour « *direction d'une organisation terroriste* ». Il est le cerveau présumé des attaques et serait mort en Syrie, fin 2017.

La première fois qu'il part en Syrie, Oussama Atar n'a que 17 ans. Nous sommes en 2001. Le jeune homme en décrochage scolaire y passe un mois de vacances. Deux ans plus tard, il y retourne pour étudier l'arabe puis rejoint les rangs d'al-Qaïda en Irak et fait la connaissance du Syrien Abou Mohammed Al-Adnani, futur numéro 2 du groupe État islamique (EI).

En 2005, Oussama Atar est arrêté. Il passe plusieurs années en prison, notamment à Abou Ghraib. Sa famille, soutenue par les autorités belges et des ONG, organise une campagne pour qu'il soit rapatrié car il est soi-disant gravement malade.

Oussama Atar rentre en 2012 et se trouve mis en examen pour terrorisme. Mais il n'est pas spécialement surveillé. Pire, un passeport lui est délivré. Fin 2013, il repart en Syrie où il prendra la tête de la cellule des opérations extérieures du groupe EI, la Copex, et pilotera les attentats de Paris et Bruxelles.

« *Les autorités belges ont-elles voulu faire de lui un indic ? Un agent double ?* », interroge le parquet. « *Je ne sais pas* », répète l'enquêteur. Des avocats de parties civiles et de la

défense reviennent à la charge. Le président finit par intervenir : « *Des failles, il y en a eues. C'est certain, mais on n'est pas là pour attribuer des bons ou des mauvais points aux policiers belges.* »

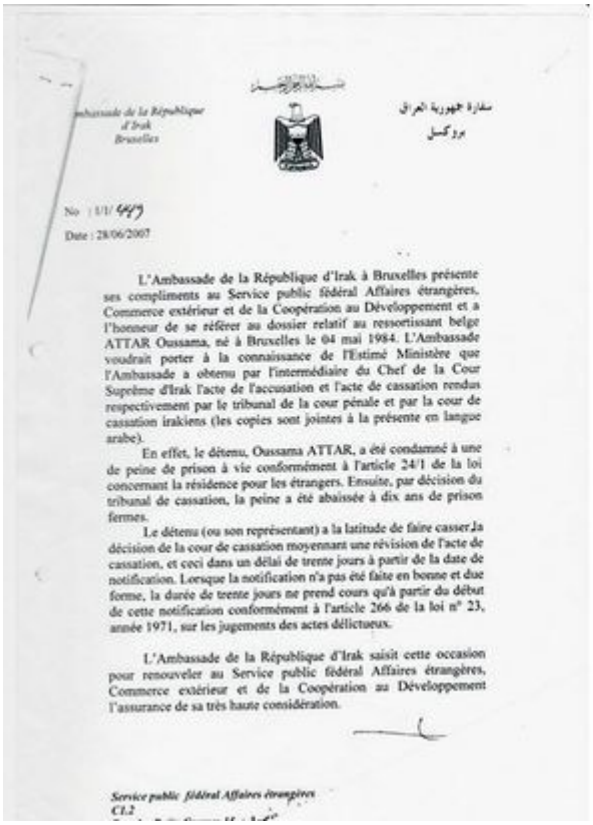
RFI

Le 21 février 2005, il est arrêté par les Américains alors qu'il vient de franchir la frontière irako-syrienne sans passeport ni visa. Il est incarcéré puis condamné à la prison à perpétuité, une peine réduite à 10 ans de prison en mai 2007. *"Lors de son arrestation, il est en compagnie de djihadistes, il a été blessé"*, relate André Jacob, ex-patron de l'anti-terrorisme à la Sûreté de l'Etat.

RTL.be

À la suite de cela une campagne intitulée « Sauvons Oussama » le présentant comme privé de soins dans les prisons irakiennes et demandant son rapatriement sanitaire[6] est organisée avec le soutien d'Amnesty International[7] et de plusieurs parlementaires belges des partis Ecolo, CDH et PS (notamment Zoé Genot, Jamal Ikazban et Ahmed El Khannouss[8]). L'ambassadeur des États-Unis en Belgique intervient même par écrit pour accélérer son retour à Bruxelles[1]. Atar est finalement libéré en 2012, après avoir purgé les trois-quarts de sa peine[2]. Il revient en Belgique après sa libération en septembre 2012[9]. Notons que ces informations sont contredites en 2016 par Amnesty International. Dans un communiqué publié sur le site de l'organisation, nous pouvons lire : "Amnesty International n'a jamais fait campagne pour la libération de celui qui est aujourd'hui désigné comme terroriste. Elle a demandé que lui

soit accordé l'accès aux soins médicaux nécessaires." [10]. Le texte publié par l'association en 2010 [archive] est d'ailleurs joint à ce communiqué, et ne fait en effet pas référence à la libération du prisonnier, mais bien à son accès à des soins médicaux adaptés.



Ambassade de la République d'Irak
Bruxelles

سفارة جمهورية العراق
بروكسل

No : 1/1/ 447
Date : 28/06/2007

L'Ambassade de la République d'Irak à Bruxelles présente ses compliments au Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et de la Coopération au Développement et a l'honneur de se référer au dossier relatif au ressortissant belge ATTAR Oussama, né à Bruxelles le 04 mai 1984. L'Ambassade voudrait porter à la connaissance de l'Estimé Ministère que l'Ambassade a obtenu par l'intermédiaire du Chef de la Cour Suprême d'Irak l'acte de l'accusation et l'acte de cassation rendus respectivement par le tribunal de la cour pénale et par la cour de cassation irakiens (les copies sont jointes à la présente en langue arabe).

En effet, le détenu, Oussama ATTAR, a été condamné à une de peine de prison à vie conformément à l'article 24/1 de la loi concernant la résidence pour les étrangers. Ensuite, par décision du tribunal de cassation, la peine a été abaissée à dix ans de prison fermes.

Le détenu (ou son représentant) a la latitude de faire casser la décision de la cour de cassation moyennant une révision de l'acte de cassation, et ceci dans un délai de trente jours à partir de la date de notification. Lorsque la notification n'a pas été faite en bonne et due forme, la durée de trente jours ne prend cours qu'à partir du début de cette notification conformément à l'article 266 de la loi n° 23, année 1971, sur les jugements des actes délictueux.

L'Ambassade de la République d'Irak saisit cette occasion pour renouveler au Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et de la Coopération au Développement l'assurance de sa très haute considération.

Service public fédéral Affaires étrangères
CL2



Wikipedia

> *Oussama Atar, djihadiste belgo-marocain, avait été arrêté en Irak en 2005 et condamné à perpétuité. Il a simulé un état de santé grave et, sur pression du gouvernement et d'élus belges, il a été libéré.*
>
> *Il est reparti en Syrie/Irak et a coordonné les attentats en Europe. pic.twitter.com/XFimPgINqF*
>
> *— Waleed Al-husseini (@W_Alhusseini) December 3, 2021*